

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
-----  
ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE  
-----  
CANTON DE RUE  
-----  
**COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL**  
**(80135)**  
-----

☎ 03 22 28 03 76

E-mail : [mairie.bussus.bussuel@wanadoo.fr](mailto:mairie.bussus.bussuel@wanadoo.fr)

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	8
Absent non excusé	0
Absents excusés	3
Dont Pouvoirs	1
Votants :	9
Date de la convocation	
22 juin 2016	

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20h00, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

**Étaient présents** : Vivien SOUDAIN, Marcel BELLARD, Dany COULON, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Isabelle RIMOLDI et Catherine PEYRAMAURE

**Étaient excusés** : M. Sylvain DEGROOTE ayant donné pouvoir à Denis GRANCHER  
M. Dominique BROIS n'ayant pas donné de pouvoir  
Mme Corinne CARPENTIER n'ayant pas donné de pouvoir

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine PEYRAMAURE

Les élus approuvent le précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 4 mai 2016.

**OBJET – Avis sur l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Authie-Maye, de la communauté de communes du canton de Nouvion et de la communauté de communes du Haut Clocher**

Monsieur le maire indique avoir reçu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 par lettre recommandée avec accusé réception le 19 avril dernier. Il rappelle que les communes disposent d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification de cet arrêté pour donner un accord sur le projet de périmètre. Il convient de préciser qu'en l'absence de transmission de délibération au terme de ce délai, ce dernier sera réputé favorable. Lecture est faite de l'arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, les élus ont déjà été amenés à se prononcer sur l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant sur le schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Somme.

Si ce projet de périmètre recueille, à l'issue de cette consultation, l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins la moitié de la population totale de celles-ci, comprenant le conseil municipal de la commune la plus peuplée si la population représente au moins un tiers de la population totale de la future structure, alors Monsieur le préfet prendra un arrêté définitif de périmètre.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

✚ N'approuve pas le projet de périmètre retenu dans le présent arrêté préfectoral du 15 avril 2016

**Vote : 4 pour et 5 CONTRE**

**OBJET – Contrat avec le refuge S.P.A**

Il est demandé d'approuver de manière permanente le contrat avec le Refuge Fourrière du Ponthieu Marquenterre à BUIGNY SAINT MACLOU. Monsieur le maire procède à la lecture du contrat. Celui-ci est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée et préavis de 3 mois.

A titre d'information, le montant de la redevance 2016 est de 0,64€/hab Soit 206,08€. Celle-ci participe aux frais de fonctionnement du refuge.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

✚ Autorise Monsieur le maire à signer la convention entre la commune et le Refuge Fourrière du Ponthieu Marquenterre à BUIGNY SAINT MACLOU.

✚ Autorise Monsieur le maire à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget pour payer la redevance.

**Vote : 9 pour**

**OBJET – Approbation d'une convention avec la CCHC actant la participation financière de la commune à hauteur de 35% dans le cadre de la réalisation des travaux neufs de voirie 2016**

Monsieur le maire rappelle que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2016 dans les dépenses d'investissement, au chapitre 204, article 2041512 pour un montant prévisionnel de 3750€.

Lors du conseil communautaire en date du 20 mai 2016, la participation financière des communes à hauteur de 35% du montant HT des travaux neufs de voirie réalisés par la communauté de communes a été votée. La participation financière des communes nécessite la signature d'une convention. Il appartient au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

Par ailleurs, le descriptif et le montant des travaux ont été transmis.

- Travaux à l'angle du chemin du Bréant et rue de la Maillère (ordre de service 1) : 4570,30€HT
- Travaux de bordurage rue du bas (ordre de service 2) : 5513,45€HT

Soit un **montant total de travaux neufs de voirie** (programme 2016) de **10083,75€HT**.

Le montant de la participation communale est de **3529,31€ (soit 35%)**.

Après examen approfondi des 2 ordres de services qui seront signés par le Maître d'ouvrage, à savoir la communauté de communes du Haut Clocher, les élus déplorent les coûts élevés et identiques dans les 2 cas pour l'installation de chantier.

S'agissant des travaux à l'angle du chemin du Bréant et de la rue de la Maillère, les frais d'installation de chantier représentent la moitié du montant total des travaux. Dans l'ordre de service n°2, pour les travaux de bordurage de la rue du bas, ils représentent près de 40% du montant total des travaux. Ce constat mérite d'être signalé à la Communauté de communes du Haut Clocher. Pour autant, il ne s'agit pas pour les élus de remettre en cause l'intérêt, ni même l'objet de ces travaux neufs de voirie mais de simplement attirer l'attention sur cette situation.

L'entreprise EIFFAGE Travaux publics Nord de Flixecourt réalisera les travaux le 11 juillet 2016. Deux demandes de DICT ont d'ores et déjà été reçues en mairie.

Monsieur le maire rappelle que cette information a été communiquée aux habitants au travers du dernier avis municipal.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ☑ Approuve la réalisation de ces travaux neufs de voirie.
- ☑ Approuve la convention Fonds de concours pour les travaux d'investissement de voirie Programme 2016 entre la commune et la CCHC et autorise Monsieur le maire à la signer.

**Vote : 9 pour**

**OBJET – Demande de subvention à la Communauté de communes du Haut Clocher au titre du fonds de concours communautaire pour les investissements des communes**

Monsieur le maire indique que la Communauté de communes a débloqué une enveloppe pour soutenir les projets communaux 2016.

Dès lors, il sollicite l'autorisation du conseil municipal en vue de demander une subvention pour les travaux suivants :

- **Travaux Tondellière : réalisation du parking PMR et réalisation des enduits à l'extérieur des bâtiments**  
Devis de l'entreprise PETIT : 3636,50€HT  
Devis de l'entreprise TPB : 3865,30€HT  
Soit un montant total de 7501,80€HT.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ☑ Approuve la réalisation de ces travaux et la demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Haut Clocher au titre de son fonds de concours communautaire à un taux minimal de 25% soit 1875,25€.
- ☑ Autorise le maire à signer tous les documents en ce sens.

**Vote : 9 pour**

**OBJET – Point sur les travaux à la Tondellière, approbation des avenants et inauguration**

Monsieur le maire indique que les travaux se terminent et que l'inauguration pourrait avoir lieu courant septembre/octobre en présence de nombreux officiels et des financeurs.

Il communique quelques dépenses effectuées au cours du chantier et rappelle que le bureau de contrôle DEKRA Industrial sera présent ce jeudi 30 juin à 8h30 pour procéder à la vérification des installations électriques. Le coût de ce contrôle s'élève à 360€HT.

La signalétique pour matérialiser l'emplacement des places des personnes handicapées a été commandée à l'entreprise COMAT&VALCO pour un montant de 171,60€TTC. La livraison interviendra ces prochains jours.

L'éclairage périphérique de la salle du haut a été revu et corrigé au travers de la mise en place de 12 plafonniers à led épousant parfaitement les trous dans le béton en remplacement des simples lampes à incandescence qui n'éclairaient pas grand-chose. Les éclairages ont été achetés au magasin DIPSONIC à Abbeville pour un montant de 340,58€HT.

Aussi, des plaques de propreté en inox sur-mesure ont été commandées à la Quincaillerie Picarde. Celles-ci seront installées sur les portes des toilettes et de la cuisine. Montant de la dépense : 317,37€TTC.

Deux avenants de la société EGB ont été validés à l'occasion des différentes réunions de chantier s'agissant de la fourniture et pose de hublots supplémentaires, de la pose et fournitures des 6 appliques périphériques dans la partie basse et de la pose et fourniture d'une armoire avec porte à clef, incluant la dépose de l'ancienne et la repose des disjoncteurs avec vérification du bon fonctionnement. Soit un montant total de 1844,96€HT pour le 1<sup>er</sup> avenant. Le deuxième avenant concerne l'installation de simples allumages plexo, le repositionnement d'une prise triphasée dans la cour et la pose de deux autres hublots fournis par la commune pour un montant de 279,29€HT.

Monsieur le maire de préciser que le maître d'œuvre n'a pas encore reçu l'état des moins-values de l'entreprise plaquiste-menuiserie DEVERITE.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ Approuve la réalisation de ces travaux et dépenses nécessaires.
- ✚ Approuve les 2 avenants de l'entreprise EGB.
- ✚ Autorise le maire à signer tous les documents en ce sens.

**Vote : 9 pour**

**OBJET – Reconduction de manière permanente de l'aide versée par la commune aux enfants du village inscrits au CAJ**

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes du haut Clocher propose un centre animation jeunesse (CAJ) chaque année pour les 11-13 ans et 14-16 ans. Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler l'aide versée de 10€ par enfant et par semaine.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ Décide d'attribuer de manière permanente une **aide de 10€ par semaine** aux enfants de BUSSUS-BUSSUEL inscrits au CAJ.
- ✚ Autorise le maire à verser cette aide au prestataire retenu par la CCHC ayant en charge d'assurer le bon déroulement du CAJ.

**Vote : 9 pour**

**OBJET – Questions diverses**

**1. Point sur les manifestations à venir**

Les élus discutent des prochains événements : 13-14 juillet, fête locale et accueil du Tour du Haut Clocher.

**Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 22h00.**

Mathieu DOYER, maire

Dany COULON,

Vivien SOUDAIN,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Marcel BELLARD,

Catherine PEYRAMAURE,

Antoine LEBRUN,